



## FAIRE JOUER UN ROLE MOTEUR A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### FICHE ACTION N° 2

#### Actions par filière recherche/développement/entreprises

**Référence à l'Axe n°1 : Valoriser les atouts économiques en assurant la complémentarité des territoires et des savoir-faire**

**Chef de file : Adn**

### MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le territoire de l'Agglomération constitue le deuxième pôle d'enseignement supérieur de la région de par son nombre d'étudiants post bac toutes filières confondues. Il accueille deux formations originales l'I.S.A.T. et l'E.S.A.A.B. en ce sens qu'elles n'ont pas leur équivalent dans les autres sites d'enseignement supérieur Bourguignon.

Il dispose, pour la filière automobile, à Magny-Cours, d'un outil de transfert de technologie « Magnytude » qui, au sein du pôle de la performance, permet d'assurer le lien enseignement/R&D/entreprises.

C'est donc une stratégie de différenciation que l'Agglomération et le Pays réunis entendent mettre en œuvre pour tirer le meilleur parti de ces deux pôles d'excellence.

Les objectifs du territoire sont de faciliter par une série de mesures appropriées la pérennité de ces filières d'enseignement et leur développement d'une part et d'autre part de les inscrire dans une dynamique économique en permettant à ceux qui le souhaitent de trouver des débouchés économiques valorisant les savoir-faire acquis localement. Autrement dit, il s'agit d'arriver à une masse critique d'étudiants pour asseoir définitivement ces formations dans le paysage local et de retenir au Pays les plus entrepreneurs d'entre eux pour en faire profiter l'économie locale.

## Résultats attendus et impacts de l'action :

Les résultats attendus de cette action sont, après le doublement des effectifs du nombre d'étudiants de l'ISAT, la pérennisation et le développement de ce pôle d'enseignement supérieur, l'essor du partenariat enseignement supérieur/entreprise en R&D et ses retombées économiques locales (création d'entreprises ...).

## Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Les actions proposées s'inscrivent totalement dans la stratégie partagée à tous les niveaux d'accompagner la mutation du tissu économique local (industrie traditionnelle vers un tertiaire supérieur) et de lier développement de l'enseignement supérieur, recherche et créations d'emploi.

*« Les actions à mettre en œuvre doivent permettre d'instaurer un environnement favorable à la création d'entreprises innovantes mais aussi de susciter et d'inciter au développement d'actions innovantes sources de valeur ajoutée et de création d'emplois »SRDE*

## Plus-values

- la création d'une dynamique partenariale autour de l'enseignement supérieur, de son développement et de ses retombées locales
- la création d'emplois profitant à l'économie et/ou porteur en germe de la création d'une nouvelle filière énergétique

## Caractère intercommunal de l'action

Cette école d'ingénieurs de rayonnement national et international participe au travers de partenariats R&D avec les entreprises au développement de l'innovation et à la création d'entreprises sur tout le bassin d'emploi.

## Caractère durable de l'action

Les programmes de formation et de recherche proposés par la nouvelle filière énergétique de l'ISAT sont au cœur des préoccupations actuelles des constructeurs automobiles face à la raréfaction du pétrole et aux obligations de réduction d'émissions de CO2.

## Articulation Pays-Agglomérations – Villes intermédiaires

## TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1	<p><b><u>Intitulé de l'action</u> : Soutien au développement de l'ISAT (extension phase 2)</b></p> <p>Dans la perspective de doublement de ses effectifs d'étudiants à terme, un projet d'extension des bâtiments de l'ISAT, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de la Nièvre, en vue de la création de la nouvelle filière énergétique, fait actuellement l'objet d'une demande de financement dans le cadre du CPER 2007-2013 pour un montant prévisionnel d'opération de 3,7 M€ H.T.</p> <p>Afin de boucler le montage de cette opération, le Territoire propose de soutenir le financement des premiers équipements (mobilier, câblage informatique...) à hauteur de 300.000 € maximum.</p>
2	<p><b><u>Intitulé de l'action</u> : Soutien au développement de l'ISAT (nouvelle filière énergétique)</b></p> <p>Afin de maintenir ses très bonnes performances en matière d'insertion professionnelle et de rester une école de référence dans le monde de l'automobile par une activité de recherche à la pointe de l'innovation, il est vital pour l'ISAT de ne pas faire l'impasse sur ces problématiques à la fois dans ses aspects de formation mais aussi de recherche. Partant de ce constat, le Territoire souhaite accompagner l'ISAT dans la création, en parallèle de son (unique) département actuel de mécanique, d'un nouveau département d'enseignement et de recherche « énergétique et environnement ».</p>
3	<p><b><u>Intitulé de l'action</u> : Incubateur incluant l'aide à l'ingénierie de projet en lien avec le développement de l'ISAT</b></p> <p>Au travers de cette action, le territoire propose de maintenir son soutien à l'incubateur régional PREMICE – CEEI dans le cadre de projets d'incubation d'entreprises innovantes concernant le bassin d'emploi de l'Agglomération de Nevers et plus précisément les lieux d'implantation de l'ISAT et/ou Magnytude</p>

## MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1,2	Conseil Général, Université de Bourgogne
3	Premice

## CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

Caractère intercommunal	Eco-conditionnalité
Les opérations seront en lien direct avec l'école ou sa plateforme technologique et devront s'inscrire dans une démarche de transfert de technologie au bénéfice de l'économie locale	Les sujets d'enseignement, de recherche et ou de transfert de technologie devront porter en priorité sur le développement de nouveaux types de motorisation plus économes ou de carburants moins polluants
<p><b><u>Autres dispositions particulières :</u></b></p> <p>L'intervention des crédits territoriaux de la Région sera limitée aux seuls équipements techniques de la filière énergétique (matériels pédagogiques des laboratoires), sera exclu le matériel courant (tables, chaises, tableaux...)</p>	

## PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	FEDER (subvention globale régionale) Crédits CPER Etat Crédits CPER CRB Crédits sectoriels CRB CG58	750.000 € 750.000 € 500.000 € 750.000 €	
2.	FEDER (enveloppe Etat) Crédits territoriaux CRB Crédits sectoriels recherche CRB	40 % maximum plafonnés à 500.000 €	Volet 1
3.	Pas de crédits sollicités		

## DISPOSITIFS D'EVALUATION

<ol style="list-style-type: none"> <li>Filières de partenariat entreprises/centres de recherche/université</li> <li>Nombre d'entreprises en partenariat avec les centres de recherche locaux (compte tenu du système productif local actuel)</li> </ol>
---